

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Mercredi 31 juillet 2019***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Soutien du Pays à l’investissement privé : 9,2 milliards Fcfp d’investissements agréés en défiscalisation locale**

Le Conseil des ministres a validé sept projets au titre de la défiscalisation locale, plus particulièrement dans le développement de l’économie bleue, dans les domaines de la croisière, du charter nautique et du mareyage. Ainsi, un agrément fiscal a été accordé à :

* un projet de construction d’un navire de croisière, pour un montant de 3,33 milliards Fcfp ;
* 4 nouveaux projets de navires destinés au charter nautique, pour un montant total de 498,5 millions Fcfp ;
* un projet de construction d’un atelier de mareyage, pour un montant de 288 millions Fcfp.

Le secteur agricole est également soutenu, avec un agrément fiscal d’un montant de 46,2 millions Fcfp.

**AEPE et APCR : 21 entreprises soutenues par le Pays**

Dans le cadre de sa politique de soutien à l’investissement, le Pays a instauré deux dispositifs d’aide aux entreprises :

* La première mesure porte sur une aide à l’équipement des petites entreprises (AEPE) afin de les accompagner dans leur projet de création ou de développement de leur activité ;
* Le second dispositif instaure une aide pour la création et la revitalisation des petits commerces et des restaurants (APCR) afin de les accompagner dans leur projet d’amélioration de l’attractivité de leurs points de vente ou de restauration en Polynésie française.

Le Conseil des ministres a autorisé l’attribution de 54 940 000 Fcfp d’aides financières afin de soutenir 21 entreprises pour un investissement total de 191 387 751 Fcfp. Ce soutien du Pays permettra la création de 32 emplois dans différents secteurs d’activités tels que le tourisme, le bâtiment, le commerce, la restauration ou encore la construction navale.

**Subventions d’investissement au profit de l’OPH pour le financement de plusieurs opérations**

Le ministre du Logement a présenté, en Conseil des ministres, des propositions d’octroi de subventions d'investissements en faveur de l’Office Polynésien de l’Habitat pour financer plusieurs opérations en phase études et travaux.

Dans le cadre de la convention tripartite (Etat - Pays - Communes) qui a pour objectif le relogement des familles recensées dans le périmètre de la RHI Hotuarea (y compris dans la bande de sécurité de l’aéroport) et qui vivent principalement de l’activité de la pêche lagonaire, l’Office Polynésien de l’Habitat envisage de réaliser 8 logements sur pilotis ainsi que des constructions annexes destinées au stockage du matériel de pêche, au stockage hors d’eau des embarcations. Le site disposera d’une mise à l’eau, d’un quai et/ou d’un ponton flottant. Des équipements complémentaires nécessaires à l’activité de pêche seront également intégrés au projet, mais bénéficieront de financements distincts.

Les procédures de rétrocession et de cession des fonciers de l’Etat au profit du Pays sont en cours. La Commission du Domaine (CDD) du 6 décembre 2018 a émis un avis favorable à la rétrocession des divers fonciers de l’Etat au profit du Pays et à l’acquisition avec décote à 100% des fonciers sur lesquels des opérations de logements sociaux sont programmées. L’OPH bénéficiera à l’issue de ces procédures, d’une affectation de la part du Pays en attendant le transfert en pleine propriété. Le financement des études a été sollicité à hauteur de 100% auprès du Pays avec un montant estimé à la hauteur de la subvention (30 000 000 Fcfp) pour un délai prévisionnel de 20 mois.

L’Office Polynésien de l’Habitat envisage par ailleurs de réaliser une douzaine de logements sur une parcelle d’une superficie de 17 154 m², à Tautira, à proximité de la résidence OPH Auehi. Les logements seront destinés à la location simple pour les familles au revenu inférieur à 2 SMIG. Le coût total des études de 19 425 000 Fcfp, sera financé à 100% par le Pays pour un délai prévisionnel de 12 mois (jusqu’à l’attribution des marchés).

L’Office Polynésien de l’Habitat envisage également de réaliser des études de réhabilitation des 6 bâtiments du lotissement Tepapa, dans la vallée de la Mission, à Papeete, allant du R+1 au R+2, et abritant 29 logements (13 F3, 9 F4, 7 F5), et dont la réalisation date de 1989. Le diagnostic réalisé préconise de s’orienter vers le scénario d’une réhabilitation à l’identique (seuls le gros œuvre et la charpente seront conservés, tout le second œuvre est refait à neuf). Une construction neuve ne permettrait pas l’optimisation du terrain et serait plus coûteuse qu’une réhabilitation. L’opération sera intégralement financée par le Pays par une subvention de 14 280 000 Fcfp, pour un prévisionnel de 9 mois d’études.

Dans une démarche visant à inciter les populations natives des îles à s’y installer durablement et éviter des migrations vers Tahiti, l’Office Polynésien de l’Habitat envisage de réaliser 17 parcelles viabilisés d’environ 700 m² chacune sur une parcelle sise à Nuku Hiva. L’OPH est affectataire de 16 000 m², depuis février 2018, de cette parcelle appartenant à la Polynésie française, propre à la construction de logements. Cette parcelle domaniale d’une superficie totale de 53 791 m² est destinée à la location-vente et les bénéficiaires pourront ainsi prétendre à une aide financière au logement en habitat dispersé en vue d’y édifier un Fare OPH. Le permis de lotir a été déposé en février 2018 pour instruction auprès du service de l’urbanisme. Le coût des travaux sera financé par le Pays par une subvention de 155 000 000 Fcfp, pour un prévisionnel de 15 mois de travaux.

L’Office Polynésien de l’Habitat envisage de réaliser 15 lots de 1 000 m² destinés à la location-vente et d’un espace de cohésion sociale partagé de 1 000 m², sur une emprise totale de 19 000 m² à Makemo. La parcelle domaniale située à 8km du village et à 1km de l’aérodrome a été proposée conjointement par le Pays et la commune pour la réalisation de l’opération. L’OPH est affectataire du foncier depuis février 2018. L’opération s’inscrit dans une démarche visant à inciter les populations natives des îles à s’y installer durablement par la mise en accession à la propriété de parcelles dont la conception et la superficie sont en adéquation avec le modèle de vie polynésien. Les bénéficiaires des parcelles pourront ainsi prétendre à une aide financière au logement en habitat dispersé en vue d’y édifier un Fare OPH. Le coût des travaux sera financé par le Pays par une subvention de 33 300 000 Fcfp, pour un prévisionnel de 12 mois de travaux.

L’Office Polynésien de l’Habitat envisage aussi de réaliser 20 lots de 900 m², 1 accès commun à la plage et 2 espaces verts de 3 000 m², sur une superficie totale de 26 492 m² à Hao. Ce projet, destiné à la location-vente, permettra aux bénéficiaires de parcelles de prétendre à une aide financière au logement en habitat dispersé en vue d’y édifier un Fare OPH. La parcelle domaniale située à 3 kms du village et à 1km de l’aérodrome a été proposée conjointement par le Pays et la commune pour la réalisation de l’opération. A la demande de la commune, les espaces communs du lotissement seront transférés pour la réalisation d’un équipement sportif. Le coût des travaux sera financé par le Pays par une subvention de 63 300 000 Fcfp TTC, pour un prévisionnel de 12 mois de travaux.

**Lancement des études pour la révision du plan général d’aménagement (PGA) de Pirae**

Le plan général d’aménagement (PGA) de la commune de Pirae actuellement en vigueur a été mis en application par un arrêté du Conseil des ministres du 11 juillet 2011. Une procédure de rectification du document avait été menée à terme en 2013, suite à une demande du maire de la commune.

Par une délibération en date du 17 octobre 2017, le conseil municipal de la commune a décidé de lancer la procédure de révision du plan général d’aménagement de la commune. L’objectif de cette révision est de tenir compte des évolutions de la commune depuis maintenant 7 ans, des nouveaux enjeux en matière d’urbanisme et de qualité de vie, tant dans le centre-ville que dans les vallées.

Le maire de la commune a confirmé que les études seraient réalisées en interne par les services technique de la commune et a proposé les personnalités ou services qu’il entendait associer à la commission locale d’aménagement. Les études pourront ainsi débuter rapidement en même temps qu’elles seront en phase avec les recommandations du Plan d’aménagement et de développement durable (PADD) des îles du Vent.

**Réaménagement d’un centre commercial de la commune d’Arue**

Au sein de la commune d’Arue, certaines zones sont régies par le règlement d’urbanisme de l’agglomération de Papeete, Pirae et Arue, datant de 1965. Pour les projets de construction s’établissant dans cette zone, des dérogations aux dispositions d’urbanisme sont possibles après avis du comité consultatif d’agrément préalable des travaux immobiliers et du maire. Elles sont alors actées en Conseil des ministres par le Président de la Polynésie française.

Dans le cadre de la rénovation et l’extension d’un centre commercial existant, plusieurs éléments de construction appelaient une dérogation au dit règlement (taux de couverture du sol, qui dépasse le seuil règlementaire de 50% pour un tel projet, construction en contiguïté de certains éléments alors que la hauteur de la construction dépasse 5 mètres, hauteur de certaines clôtures qui ne doivent en principe pas dépasser 1,8 mètres).

Après présentation du dossier et des dérogations au comité consultatif d’agrément préalable des travaux immobiliers le 13 mai dernier, celui-ci a émis un avis favorable au projet tel que présenté, aux motifs notamment que l’aménagement du centre offrira plus de convivialité aux usagers comme aux employés ainsi que la mise au norme de ses espaces de stockage.

En outre, la rampe d’accès au R+1 de l’établissement en contiguïté à la propriété de l’école Tamahana et d’une hauteur dégressive mais partiellement supérieure à 5 mètres va désengorger les accès actuels et fluidifier les entrées et sorties du centre commercial pour les usagers. Par ailleurs, les clôtures de plus de 2 mètres vont permettre d’avoir un isolement acoustique renforcé vis-à-vis du voisinage. L’ensemble du réaménagement a également reçu un avis favorable du maire de la commune d’Arue.

**Conférence annuelle de Tahiti Tourisme**

Pour mettre en œuvre ses actions de promotion de la destination, Tahiti Tourisme dispose de 12 représentations à travers le monde, couvrant 18 pays, réparties en 4 zones : Asie, Pacifique, Amérique et Europe. Toutes ces représentations sont des agences en prestations, sauf la filiale des Etats-Unis.

Chaque année, le groupement réunit ses représentants lors de la conférence annuelle de Tahiti Tourisme afin d’étudier les tendances et opportunités du marché, et présenter le bilan dès l’année en cours ainsi que les actions marketings pour l’année à venir.

L’édition 2019 se tiendra le 3 septembre, à la Maison de la culture – Te Fare Tauhiti Nui, de 8h à 17h30. La conférence est ouverte au public. Elle sera suivie d’entretien entre les représentants et les professionnels de l’industrie touristique sur les besoins et objectifs par marché, le mercredi 4 septembre.

Comme l’année dernière, la matinée sera réservée aux présentations générales des actions phares du Tahiti Tourisme, puis à celles du siège qui interviendra sur les sujets suivants : les actions de développement du marché domestique ; les actions de sensibilisation 2019 ; le déploiement de la stratégie de marketing digital  et la campagne de communication 2020.

Les représentants auront 2 heures pour présenter leurs actions 2019 ainsi que la direction marketing pour 2020. L’après-midi sera réservée aux panels de discussion, afin de permettre les échanges entre professionnels locaux, internationaux et le groupement. Elles porteront sur les sujets suivants : le tourisme durable, avec la participation des associations et des acteurs du milieu ; l’Asie, un marché à fort potentiel de développement pour notre destination, avec la participation d’intervenants étrangers ; Tahiti Et Ses Îles, une destination incontournable pour la « plongée », avec la participation des sociétés locales  et la sensibilisation de la population locale au tourisme, avec la participation des comités du tourisme, des communes et des jeunes.

Tahiti Tourisme se veut être plus éco-responsable, d’une part, en diminuant l’impression papier, en proposant les documents de présentations des tendances par marché en téléchargement sur son site internet. D’autre part, l’organisme mettra à disposition du public des fontaines d’eau et invitera les participants à venir avec des gourdes, ceci afin d’éviter les bouteilles en plastique à usage unique. Enfin, pour ceux qui ne pourront pas se déplacer, la journée sera retransmise en direct via la chaine Youtube du Tahiti Tourisme.

**23ème Salon du Tourisme du 6 au 8 septembre**

La 23ème édition du Salon du Tourisme se tiendra du 6 au 8 septembre prochains au parc expo de Mamao. Initiée en 2007, cette rencontre biannuelle permet d’une part la promotion et le développement de la destination et des prestataires locaux et d’autre part, elle dynamise le marché touristique local. Cette action répond ainsi à la mission du Tahiti Tourisme de promotion de la destination pour le tourisme d’intérieur.

Quatrième marché en nombre de visiteurs, le tourisme domestique a une place importante au sein de Tahiti Tourisme. Pour mémoire, le salon du tourisme a été créé pour répondre à 3 objectifs: développer le marché local, répondre à la demande des pensions de famille des îles éloignées et combler la basse saison du tourisme international par le tourisme d’intérieur.

Depuis sa création, l’événement ne cesse de croître, passant de 7 000 visiteurs en février 2008, à 21 000 visiteurs en février 2019. Depuis 2016, le nombre de billets d’avion vendus a augmenté et se situe entre 7 000 et 6 000 billets émis. Au total, 3 338 billets ont été émis lors du dernier salon de février, pour 12 542 nuitées. Les principales îles visitées sont : Rangiroa, Huahine, Raiatea, Bora Bora et Tikehau. Il faut prendre en compte aussi les visiteurs à destination de Moorea avec près de 30 000 billets de bateau vendus. Les inscriptions ne sont pas encore closes mais le nombre d’exposants devrait être aux alentours de 240 stands dont environ 110 pensions, 25 hôtels, et 90 prestataires touristiques.

**Séminaire des comités du tourisme**

Les comités du tourisme sont des partenaires incontournables dans la structuration et la gouvernance du tourisme sur un territoire aussi vaste que le nôtre. Ils répondent d’une part à la mission d’accueil et d’information de proximité des touristes en visite ou en escale. D’autre part, ils animent et relayent les informations, jouant un rôle d’interface entre les autorités du Pays et les acteurs du tourisme dans les îles.

Depuis 2017, avec Tahiti Tourisme, les séminaires des comités du tourisme sont organisés en aval de chaque salon du tourisme d’intérieur. 22 comités du tourisme et 2 associations de commerçants y sont représentés : 5 des Marquises ;5 des îles de la Société ; 4 des Australes ; 4 des Tuamotu ; 1 des Gambier  et 2 associations de commerçants : Papeete Centre Ville et Uturoa Centre Ville.

Ces rencontres sont d’une part l’occasion de remonter les problématiques et les plans d’action par îles et archipels, d’autre part, l’opportunité de professionnaliser les acteurs, de structurer la gouvernance et le circuit d’information, ainsi qu’informer les professionnels sur les évolutions de la réglementation et les dispositifs qui sont mis à leur disposition. Le prochain séminaire des comités du tourisme se tiendra ainsi les dimanche 1er et lundi 2 septembre prochains à Moorea.

Au-delà des présentations relatives aux actions de chacun, ce séminaire sera l’occasion de présenter les statistiques et tendances actuelles, d’échanger sur le bilan de la stratégie de développement touristique 2015-2020, ainsi que de discuter sur l’élaboration de la prochaine stratégie.

**Promotion de la destination Tahiti et ses îles sur le marché nippon**

Le ministère du Tourisme a réuni, en septembre et octobre derniers, Tahiti Tourisme, Air Tahiti Nui, Air Tahiti ainsi que les hôteliers et les agences réceptives afin de faire le point sur le marché nippon et d’élaborer un plan d’action à mettre en œuvre sur 2019 et 2020 pour relancer la destination Tahiti et ses îles sur ce marché.

Les membres de l’Observatoire du Tourisme, qui se sont réunis le 2 octobre dernier, ont également souligné l’importance d’une action commune pour relever la fréquentation des marchés asiatiques. A la suite de ces différentes rencontres, deux grandes actions ont été décidées, en partenariat avec les professionnels du tourisme et les experts du marché :

- Le lancement d’une campagne tactique commune entre le Tahiti Tourisme, Air Tahiti Nui, Air Tahiti, les agences réceptives et les hôteliers. Les professionnels ont ainsi élaboré différents packages incitatifs avec des tarifs préférentiels de moins 15% à 20% pour le marché japonais ;

- Un déplacement au Japon, afin de sensibiliser les professionnels commercialisant la destination et surtout comprendre les problématiques expliquant les résultats.

Dans ce cadre, Tahiti Tourisme a également présenté une orientation stratégique dans le cadre de la présentation du budget de l’organisme pour l’année 2019. Depuis le début de l’année, plusieurs actions ont été menées : 8 voyages de familiarisation pour 65 agents ; 10 voyages de presse pour 26 journalistes (médias papier, web, télé, celebrity marketing et influenceurs) ; le recrutement d’une agence spécialisée en relation publique et gestion des réseaux sociaux, l’agence Kyodo qui a commencé le 1er mai. Des agents ont effectué un voyage d’immersion en juin dernier ; entre 10 et 50 agents par mois ont été formés lors de « training sale calls » sur Tokyo et Osaka par les représentants de Tahiti sur ce marché ; 6 séminaires Tahiti et ses Îles ont été prévus, dont 2 ont été organisés en mai et juin sur Tokyo et Osaka, rassemblant 160 agents et le lancement d’une campagne de sensibilisation auprès des agents a eu lieu, notamment avec la conception d’un document « Comment Vendre la Destination Tahiti et ses Îles ».

Pour assurer au mieux la relance de la promotion de Tahiti et ses îles sur le marché nippon, le ministère du Tourisme organise une mission de suivi du 9 au 14 septembre prochains au Japon. Le choix de cette période est opportun puisque la mission intervient entre deux rassemblements phares pour Tahiti et ses Îles : le Heiva i Tokyo les 7 et 8 septembre ainsi que le Tahiti Festa, le 14 septembre.

**Apprentissage : insertions d’articles dans le code du travail**

L'apprentissage a pour finalité de donner à des jeunes travailleurs ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification délivré par la Polynésie française. Il associe une formation auprès d’employeurs et des enseignements dispensés en unité de formation. Le dispositif est régi par le code du travail.

Les aides de la Polynésie française consistent en la prise en charge par la Polynésie française, par le biais du service de l’emploi, de la formation et de l’insertion professionnelles, du coût de la formation en unité de formation, des cotisations patronales à la caisse de prévoyance sociale au titre de l’emploi d’un apprenti, et d’une partie du salaire de l’apprenti de la manière suivante : la première année de l'apprentissage à 40 % maximum du SMIG en vigueur ;la deuxième année de l'apprentissage à 30 % maximum du SMIG en vigueur et la troisième année de l'apprentissage à 20 % maximum du SMIG en vigueur.

Par ces dispositions adoptées en début d’année 2018, beaucoup plus avantageuses pour l’apprenti et l’employeur que celles qui existaient précédemment, le gouvernement a cherché à favoriser le développement de l’apprentissage en Polynésie française. Une des spécificités de l’apprentissage résulte dans l’obligation pour les apprentis de bénéficier d’une formation, soit regroupés en unité de formation, soit parfois quand cela n’est pas possible de formation plus individualisée avec des organismes de formation habilités. Le code du travail, précise qu’«une convention de formation est passée entre le S.E.F.I. et l’organisme de formation ». Aucune précision n’est apportée sur les conditions, notamment financières, de conventionnement. L’arrêté pris en conseil des ministres apporte des précisions sur le contenu des conventions, et sur les conditions financières de financement des actions de formation.

Dans un souci d’harmonisation, il a par ailleurs été repris au travers de ces articles les conditions existantes au niveau des conventionnements des actions de formation des demandeurs d’emploi régis par les articles déjà existants et suivants du code du travail. L’un des articles précise également la structure et le contenu des conventions de formation des apprentis. Les articles suivants déterminent les modalités de fixation des coûts des actions dispensées, le coût horaire individuel ou de groupe, le plafonnement des frais de gestion, le coût forfaitaire pour les formations individuelles ou actions de suivi individualisés, les coûts autres pouvant être pris en charge notamment les frais de déplacement entre l’entreprise et l’unité de formation, l’ensemble favorisant ainsi le déploiement de l’apprentissage en Polynésie française.

**Soutien à l’émission Ahitea**

Dans le cadre de son plan d’actions et des objectifs fixés pour la sensibilisation de la population au tourisme, Tahiti Tourisme a produit et lancé en 2018 une émission de télévision hebdomadaire consacrée à l’industrie touristique et ses métiers, « Ahitea », diffusée et rediffusée sur les deux chaînes de télévision, TNTV et Polynésie la 1ère, entre septembre 2018 et avril 2019.

Après le succès de la première saison, « Ahitea » revient pour la saison 2019-2020: 30 épisodes seront produits dans les îles de la Société mais également dans les autres archipels de la Polynésie française. Pour cette deuxième saison, l’émission durera 15 minutes. Les 30 épisodes prévus pour la deuxième saison, qui mettent en valeur les différents métiers et secteurs du tourisme, devraient être diffusés à partir du mois de septembre, avec une coupure pendant les vacances de fin d’année.

**Subvention en faveur de l’association SOP Manu**

Le Conseil des ministres a octroyé une subvention de 2 000 000 Fcfp à l’association SOP Manu pour son programme de lutte contre la petite fourmi de feu à Punaauia. La Société d’Ornithologie de Polynésie Manu, avec 190 adhérents en 2018, est une association à but non lucratif qui a pour objet la conservation des espèces menacées, la restauration de leurs habitats et la protection de la biodiversité.

**Culture et environnement : attribution de subventions aux associations**

Le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement pour des associations oeuvrant dans le secteur de la culture ou de la protection de l’environnement, selon les modalités suivantes :

* 3 700 000 Fcfp à la « Brigade Verte » pour l’organisation d’évènements éco citoyens : 3 « Clean up days » (sensibilisation en milieu scolaire, clean up day, plantation d'arbres et projection géante gratuite à Toata) et 1 opération Eco-warrior (nettoyage de sites dans 4 communes périurbaines et projection géante gratuite à Toata)
* 2 500 000 Fcfp au Comité Organisateur des Expositions Artisanales des ïles Australes pour la mise en place du 18ème salon des Australes qui se déroulera du 21 octobre au 3 novembre prochains.
* 1 250 000 Fcfp à l’association « Te rauatiati a tau a hiti noa tu » pour son projet de contrôle des populations de rats du plateau de Maraeti’a (Punaruu), sur les hauteurs de Punaauia.

**Deuxième édition du Nuuroa fest’**

Pour la deuxième année consécutive, le Heiva i Tahiti se prolonge jusqu’au mois d’août, avec un dernier rendez-vous dans les jardins du Musée de Tahiti et des îles, le samedi 10 août.

Initiée par le Ministre de la Culture, cette manifestation portée par Te Fare Tauhiti Nui - Maison de la Culture, en partenariat avec le Musée de Tahiti et des Îles, permet aux troupes de ‘ori tahiti qui n’ont pas été lauréates lors du concours de se produire à nouveau. Les groupes de danse se produisent ainsi en plein air, dans le cadre des jardins du Musée, en costume Hura nui, avec une prestation d’une demie heure chacun. A l’issue de chaque représentation, le public est invité à prendre des photos des danseurs et musiciens, ou à se prendre en photo avec les artistes.

En ouverture de cette rencontre festive, le groupe qui a remporté le prix du plus beau costume Hura Nui remettra également un exemplaire de chaque « grand costume » femme et homme au Musée, permettant ainsi de compléter et pérenniser une collection riche de plus de 200 costumes, que l’établissement met régulièrement à l’honneur.

Suite aux soirées de podiums, qui ont accueilli 6 groupes de danse sur To’atā, les 7 groupes non primés donc se produiront dans les jardins du Musée. L’événement est gratuit, avec une restauration accessible sur place, afin que le grand public comme les touristes puissent savourer ce dernier éclat du Heiva en une journée chaleureuse.

A cette occasion, le Musée proposera durant ce week-end un tarif préférentiel pour la visite de l’exposition Tupuna -> Transit, qui est présentée dans la salle temporaire jusqu’au 20 septembre 2020. Toutes les informations liées à ces événements seront en ligne sur les sites [www.heiva.org](http://www.heiva.org) et [www.maisondelaculture.pf](http://www.maisondelaculture.pf)

**Subvention à l’association « Fraternité Chrétienne des handicapés » pour la participation aux 24ème jeux de l’avenir**

L'association "Fraternité chrétienne des handicapés" a été créée le 12 mars 1987 avec pour objectif principal d’apporter à toutes personnes porteuses de handicap moteur une prise en charge adaptée et épanouissante.

Dans cette dynamique, elle a innové en ayant permis à des enfants porteurs de handicap moteur et disposant d'une licence sportive de participer aux 24ème Jeux de l’avenir pour la première fois en tant que délégation de Tahiti.

Cette compétition, organisée tous les deux ans, représente le plus grand événement qui rassemble à la fois de jeunes sportifs handicapés moteurs, visuels et auditifs. Près de 650 jeunes, âgés de 10 à 20 ans, issus de 40 délégations venues de toute la France métropolitaine et d’outremer, étaient attendus à cette manifestation, laquelle s’est déroulée du 29 mai au 1er juin à Valence.

Les jeunes de la « Fraternité Chrétienne » ont ainsi eu le loisir de concourir dans plusieurs disciplines parmi lesquelles l’athlétisme, le basket-ball, le boccia, le tricyclisme, l’escrime, le foot à 5, la natation, le tennis de table, la sarbacane, le tir à l’arc, le tir sportif, le goalball et le cecifoot. Au-delà de la dimension sportive, ce projet a été vivement soutenu car il contribue également à l’assimilation de représentations positives tant pour ces jeunes porteurs de handicap que leurs familles. Une subvention d’un montant de 1 000 000 Fcfp sur un budget global estimé à 5 373 600 Fcfp, a ainsi été allouée pour la réalisation de ce projet.

**Réunion des ministres de la Santé du Pacifique**

Le ministre de la Santé et de la prévention accueillera les ministres de la Santé du Pacifique lors de la prochaine réunion des ministres de la santé, qui se tiendra du lundi 5 août au jeudi 8 août prochains. Cet évènement est organisé en collaboration avec l’Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Communauté du Pacifique (CPS). Cette réunion se tient tous les deux ans. La dernière en date s'était tenue aux îles Cook et le ministre de la Santé y avait participé.

Pour cet évènement, 140 personnalités internationales sont attendues. Le Dr Adhanom Ghebreyesus Tedros, Directeur général de l’Organisation mondiale de la santé, le Dr Takeshi Kasai, Directeur régional OMS pour le Pacifique, et Dr Colin Tukuitonga, directeur général de la Communauté du Pacifique, seront notamment présents.

La réunion des ministres de la Santé sera précédée d’une journée de visites sur le terrain. Le lundi 5 août, les chefs de délégation visiteront l’hôpital de Moorea et le centre hospitalier de la Polynésie française. Les délégations et autres participants se réuniront mardi 6 août, à 8 h, à la Présidence pour la cérémonie d’ouverture de la réunion. L’évènement prendra fin dans l’après-midi du jeudi 8 août, à 17h. Durant la réunion, sept thèmes clés seront discutés : la couverture sanitaire internationale, le changement climatique et la santé, la sécurité sanitaire, les maladies non transmissibles, la vaccination, la stratégie WASH (eau, assainissement et hygiène) et les systèmes d’information sanitaire.

**Subventions de fonctionnement en faveur des établissements publics d’enseignement**

Le Conseil des ministres a octroyé des subventions de fonctionnement pour les établissements scolaires selon les modalités suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Bénéficiaire | Objet de la subvention | Montant  en Fcfp |
| Lycée professionnel de Mahina | Le renouvellement des lits et des matelas de l’internat | 9 819 980 |
| Lycée professionnel de Mahina | Le renouvellement des armoires de l’internat | 6 936 800 |
| Collège de Taravao | L’acquisition de mobiliers pour le réfectoire | 3 300 000 |
| Lycée polyvalent de Taravao | Le renouvellement des matelas de l’internat | 3 210 880 |
| Lycée polyvalent de Taravao | L’acquisition d’outillage nécessaire aux travaux de maintenance | 450 000 |
| Lycée hôtelier de Tahiti | La participation d’élèves au concours régional du meilleur apprenti de France dans la spécialité cuisine froide | 300 000 |
| Lycée polyvalent de Taaone | Travaux d’étanchéité du bâtiment des logements de fonction | 3 257 314 |

Par ailleurs le Conseil des ministres a également octroyé une subvention d’1 million Fcfp à l’association des parents d’élèves et des enseignants de Farahei nui, à Faa’a, pour financer un voyage scolaire à Mangareva.

**Subventions de fonctionnement aux associations sportives et de jeunesse**

Le Conseil des ministres a examiné 25 dossiers de subventions de fonctionnement au titre de 2019 en faveur des associations sportives et de jeunesse pour un montant global de 24 264 500 Fcfp, réparti comme suit :

* Fédération Polynésienne de Pétanque pour le financement de ses activités générales pour un montant de 2 976 500 Fcfp
* Fédération Polynésienne de Boxe Thaïlandaise et ses Discipline Associées pour le financement de ses activités générales pour un montant d’1 315 000 Fcfp.
* Fédération Polynésienne d'Equitation pour le financement de ses activités générales pour un montant d'1 968 000 Fcfp
* Fédération des Sports et Jeux Traditionnels pour le financement de ses activités générales pour un montant d'1 857 000 Fcfp
* Fédération Tahitienne de Sports Subaquatiques de Compétition pour le financement de ses activités générales pour un montant d'1 545 000 Fcfp
* Association Ecole de Voile de Arue pour l'organisation de la Saga 2019, pour un montant de 7 020 000 Fcfp
* Association Budokan Judo Pirae pour le financement de ses activités générales pour un montant de 607 000 Fcfp
* Comité des Sports de Tubuai pour le financement de ses activités générales pour un montant de 205 000 Fcfp
* Association Olympic Mahina pour le financement de ses activités générales pour un montant de 244 000 Fcfp
* Association Confédération du Sport Scolaire et Universitaire (CSSU) pour activités générales pour un montant de 477 000 Fcfp
* Comité Jeunesse, Sport et Culture de Rangiroa pour le financement de ses activités générales pour un montant de 454 000 Fcfp
* Association sportive Fare Hoe I Pirae pour le financement de ses activités générales pour un montant de 261 000 Fcfp
* Association Pirae Va'a pour le financement de ses activités générales pour un montant de 490 000 Fcfp
* Comité Futsal de Raiatea pour le financement de ses activités générales pour un montant de 377 000 Fcfp
* Association sportive AS Boxing club Tamarii Toroura de Pirae pour le financement de ses activités générales d'un montant de 306 000 F Cfp
* District Va'a de Moorea pour le financement de ses activités générales d'un montant de 454 000 Fcfp
* Association Centre Nautique Heimataiki pour le financement de ses activités générales d'un montant de 468 000 Fcfp
* Association sportive Hinaraurea pour le financement de ses activités générales d'un montant de 538 000 Fcfp
* Association Mata Are Va'a pour le financement de ses activités générales d'un montant de 400 000 Fcfp
* Association Jeunesse Sportive Polynésienne pour le financement de ses activités générales d'un montant de 427 000 Fcfp
* Association Mahina Nui Pétanque pour le financement de ses activités générales d'un montant de 287 000 Fcfp
* Association sportive Taurea Toahotu pour le financement de ses activités générales d'un montant de 255 000 Fcfp
* District Rahiti Volley-Ball pour le financement de ses activités générales d'un montant de 273 000 Fcfp
* Association sportive Maire Nui Va'a pour le financement de ses activités générales d'un montant de 458 000 Fcfp
* Association Rugby club de Taravao pour le financement de ses activités générales d'un montant de 602 000 Fcfp

-o-o-o-o-o-